

Les Pegc Le Collège



FSU

TRIMESTRIEL n° 85 décembre 2017

Ce bulletin a été réalisé par Bruno Laulan, Odile Marchal, Elisabeth Rouet, Dominique Royer, Philippe Rudant.

Sommaire

Edito	P.1
Corps des PEGC	P.2
Educatif	P.3
Educatif	P.4
Actualités	P.5
Actualités	P.6
Retraité.(e)s	P.7
Brèves - Se syndiquer	P.8
PPCR et site SNUIPP	Encart

Dénoncer l'austérité Défendre les fonctionnaires

Le ministre des comptes publics a confirmé, lors du rendez-vous salarial du 16 octobre, les mesures budgétaires qui vont toucher l'ensemble des fonctionnaires.

Les choix budgétaires du gouvernement sont donc clairement orientés pour **favoriser les plus riches** et les entreprises (suppression de l'ISF, instauration de la flat tax sur les revenus du capital, baisse de l'impôt sur les sociétés), et ce, **au détriment des services publics** qui profitent à tou.tes (suppressions de 120 000 emplois publics, ainsi que des aides pour les travaux de rénovation énergétique et du budget pour l'égalité homme-femme etc...).

Les fonctionnaires, comme une majorité de retraité·es, vont subir une baisse de leur pouvoir d'achat.

Après un rendez-vous salarial manqué, voici maintenant la séquence « *Action publique 2022* ». Un comité, composé en majorité de personnes du secteur privé, doit définir le périmètre de la Fonction Publique, avec pour objectifs la diminution des dépenses, la modernisation et la réorganisation des services.

Dans ce cadre, aux travers des débats, la FSU sera vigilante à prévenir toute tentative de réduction des missions de la Fonction Publique. Elle organisera, le cas échéant, les mobilisations nécessaires pour la défendre.

Par ailleurs, suite aux révélations de l'affaire Weinstein, un mouvement d'ampleur met en lumière les violences faites aux femmes dans de nombreux pays et la nécessité d'œuvrer à une société plus égalitaire entre les femmes et les hommes. Le SNUipp-FSU réaffirme que « l'égalité, ça s'apprend » et revendique des moyens concrets, pour que l'éducation à l'égalité soit effective à tous les niveaux de la scolarité.

Pour reprendre la main sur notre métier ...

Mobilisons-nous !



SE SYNDIQUER ?

POUR MON MÉTIER | POUR MOI
POUR L'ÉCOLE



3 POSSIBILITES :

- en ligne : <https://adherer.snuipp.fr/>
- contacter votre SA
- remplir et envoyer le talon (en dernière page)



(Corps PEGC

Situation des PEGC en activité au 1er octobre 2017

Source EPP - Ministère de l'Éducation Nationale (ne figurent pas les collègues en disponibilité)



EVOLUTION de l'extinction des corps PEGC							
Années	Classe Normale		Hors Classe		Classe Exceptionnelle		TOTAL
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	
2007	118	1,10%	4468	41,51%	6178	57,40%	10764
2008	89	1,03%	2698	31,19%	5864	67,78%	8651
2009	54	0,78%	1615	23,22%	5286	76,00%	6955
2010	39	0,71%	893	16,20%	4572	86,10%	5504
2011	24	0,55%	484	11,18%	3820	88,26%	4328
2012	19	0,51%	293	7,98%	3356	91,49%	3668
2013	17	0,60%	177	6,20%	2659	93,20%	2853
2014	14	0,61%	85	3,69%	2206	95,70%	2305
2015	11	0,57%	61	3,15%	1862	96,28%	1934
2016	6	0,37%	49	3,07%	1543	96,56%	1598
2017	4	0,33%	35	2,89%	1172	96,78%	1212

**AGE MOYEN
DES PEGC
OCTOBRE 2017**

CN : 60 ans
HC : 56 ans 11 mois
CE : 58 ans 3 mois

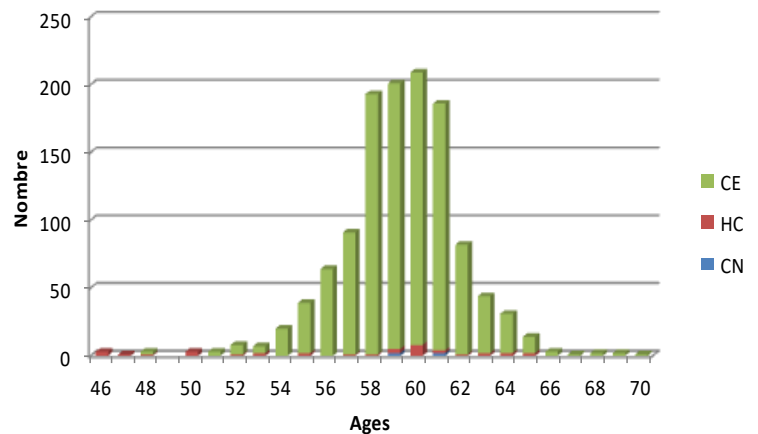
Tous grades confondus :
59 ans 3 mois

La mise en extinction des corps PEGC se traduit par une baisse des effectifs, freinée depuis plusieurs années par le recul de l'âge légal de départ en retraite. Ainsi, l'âge moyen des PEGC en activité, tous grades confondus, a augmenté d'un an entre 2015 et 2017.

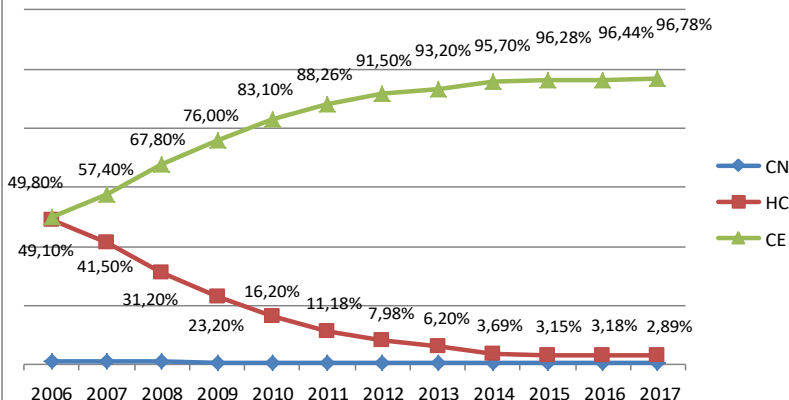
Aujourd'hui, il reste encore 4 PEGC Classe Normale et 35 PEGC Hors Classe. Cette situation est due au maintien systématique d'avis défavorables des chefs d'établissement et/ou des IPR. Depuis des années, certains recteurs refusent d'accorder ces promotions de grade contrairement aux consignes ministérielles. Cela n'est pas acceptable !

Pour le SNUipp, l'extinction de la Classe Normale et de la Hors Classe doit être maintenant effective. Cette demande est l'une des revendications forte portée par notre syndicat.

PEGC en activité (Octobre 2017)



Evolution répartition des grades



		HC		CI Ex	
		Ech.	Oct-17	Ech.	Oct-17
CN		1	2	NR	1
Ech.		2	1	1	2
NR		3	3	2	27
7		4	6	3	155
11		5	13	4	585
TOTAL		6	10	5	402
TOTAL		4	TOTAL	35	TOTAL
					1172

DNB 2018

Le CSE* du 19 octobre dernier a eu à se positionner sur l'arrêté modifiant l'arrêté du 31 décembre 2015, relatif aux modalités d'attribution du DNB. Pour la DGESCO*, cette modification est nécessaire afin de :

- ♦ faire les ajustements formels consécutifs à la modification de l'organisation des enseignements au collège,
- ♦ clarifier les épreuves, dans la mesure où le précédent DNB a montré la complexité dans sa mise en œuvre et **la difficulté à trouver des thèmes communs à plusieurs disciplines**,
- ♦ rééquilibrer la répartition des points de manière à favoriser l'équité de l'investissement des élèves dans l'examen final.

Le CSE a repoussé, par 36 contre et 8 voix pour, le projet de réforme du brevet présenté par le ministère. De nombreux amendements ont néanmoins été adoptés en séance. L'avis n'est cependant que consultatif. A l'heure où nous publions, le texte vient de paraître au Journal Officiel. Nous reportons donc l'analyse et la synthèse dans notre prochain numéro.

*CSE (Conseil Supérieur de l'Éducation) ; DGESCO (Direction Générale de l'Enseignement Scolaire)

Évaluations 6ème

Suite à l'évaluation organisée du 6 au 30 novembre pour les élèves de 6ème, les données collectées par l'administration centrale seront rattachées à l'établissement sans trace d'identité des élèves ni de la provenance des écoles, donc anonymes. Les statistiques nationales et par bassin arriveront dans les établissements au printemps prochain.

Pour le SNUipp-FSU, ces données qui peuvent être utiles au niveau du bassin et dans la gestion rectorale ne doivent en aucun cas permettre un classement des collèges.

Mouvement inter-académique

Les PEGC candidats à une mutation inter-académique doivent participer aux opérations du mouvement, selon les modalités de l'arrêté ministériel et de la note de service du 6 novembre 2017, parues au BO spécial n°2 du 9 novembre 2017.

Les vœux sont saisis, du 16 novembre au 5 décembre 2017 sur I-Prof par INTERNET :

www.education.gouv.fr/iprof-siam

Le formulaire de confirmation de demande de mutation doit être retourné au chef d'établissement pour le 5 janvier 2018.

Si vous êtes candidat-e à ce mouvement, contactez le secteur national du SNUipp-FSU, qui participera au groupe de travail ministériel de février 2018.

Devoirs faits

Une mesure phare du programme éducatif d'Emmanuel Macron mise en place à la rentrée de Toussaint.

Cette mesure phare du programme Macron, qui est en partie l'héritière de l'accompagnement éducatif créé en 2007, a été mise en place à la rentrée des vacances de Toussaint dans les collèges.

Les devoirs personnels représentent encore, notamment pour les élèves de milieux défavorisés, une source d'inégalité importante qui contribue à accentuer les écarts de réussite.

Dans le cadre de son autonomie et de contraintes diverses, chaque établissement a fixé les modalités de mise en œuvre de cette mesure, avec plus ou moins de facilité. En effet, on voit, dans certains établissements, l'encadrement assuré par des personnels trop éloignés de l'enseignement, et/ou détournés de leur mission initiale (AED, personnels administratifs...).



7000 jeunes en service civique sont engagés (avec un objectif de 10 000 pour la rentrée prochaine).

De nombreuses études et l'expérience montrent que, pour que ce dispositif fonctionne, il faut des enseignants ou des personnels formés, et que ce genre d'aide ne profiterait que très peu aux élèves en grande difficulté, parce que trop éloignés de l'institution scolaire.

Rappelons aussi que cette aide est basée sur le volontariat des élèves, ce qui va exclure une grande majorité d'entre eux et très certainement ceux qui en ont le plus besoin.

Pour être efficace, ce dispositif doit être encadré par des enseignants, sur le temps de travail, ce qui impliquerait une réduction du temps d'enseignement, mais ça c'est une autre histoire.

Les millions (150) d'euros injectés dans le dispositif auraient été mieux employés à l'amélioration des conditions d'enseignement dans les collèges.

PLEINS FEUX SUR...

La politique éducative de Jean-Michel Blanquer

Formation des enseignants

Formation continue -

"Il faut en faire plus et l'organiser autrement".

"Actuellement, ce sont souvent les mêmes professeurs qui bénéficient de la formation continue. Nous devons faire évoluer le système pour que tous y participent."

Le ministre pense qu'il faut aussi *"travailler pour que les académies confient plus aux ESPE* la formation des personnels"* et mettre en place une *"vision pluriannuelle"* des actions de formation.

*Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education

Formation initiale -

Le ministre souhaite que *"l'Éducation nationale ait un rôle plus important qu'actuellement dans la définition de ce qui est souhaitable dans les classes"*.

Il veut renforcer le pré-recrutement des enseignants, notamment par une évolution de la fonction des 50 000 AED et soutenir les actions de recherche dans les ESPE prévues par le Grand plan d'investissement.

Le ministre aimerait également instaurer des bourses pour les étudiants, et *"peut-être aussi dans le secondaire"*, pour ceux qui se destinent au métier d'enseignant. Il assure être *"très vigilant"* sur *"le risque de dégradation du niveau des candidats"* au métier d'enseignant et il mise pour cela sur le pré-recrutement et la qualité des concours.

Si ces annonces vont dans le bon sens, force est de constater qu'il existe un décalage entre le discours et la réalité... Quels moyens pour la mise en place de ces mesures ? Quelle réelle volonté politique ?

Éducation prioritaire

"Notre politique d'éducation prioritaire doit se moderniser pour être réellement efficace"

Le projet prévoit de ne pas affecter de jeunes enseignants en éducation prioritaire, de mieux reconnaître financièrement les enseignants exerçant en REP+ et de proposer une formation continue de qualité, de 3 jours par an.

Jean-Michel Blanquer compte ainsi organiser, en 2018-2019, une concertation sur ce thème, pour **évaluer la carte actuelle de l'éducation prioritaire et en proposer une nouvelle à la rentrée 2019** (amélioration des échanges interministériels sur ce sujet et sur la cohérence avec les cartes de la politique de la ville).

Le SNUipp-FSU demande que la carte soit constituée en fonction des réalités des écoles et non d'une enveloppe budgétaire contrainte. Il remet en cause la construction des réseaux à partir des seuls collèges.

SEGPA

Augmenter le nombre de places en SEGPA et envisager à plus long terme des **"évolutions qualitatives"** de ces sections.

Pour la FSU, un état des lieux, 2 ans après la nouvelle circulaire, tant pour les élèves que pour les enseignants, est indispensable. Dans ce but, de nombreux syndicats de la FSU, dont le SNUipp, organisent le 11 janvier 2018, les **« Etats Généraux de la SEGPA »**, afin de faire remonter leurs conclusions au Ministère.

Une gestion plus humaine des personnels... ?

"Renouveler" la Gestion des Ressources Humaines, afin qu'elle soit *"plus humaine"* et *"au plus près du terrain"*.

Les personnels doivent avoir des *"perspectives de mobilité"* et pouvoir prendre *"plus de responsabilités"*.

Il veut faciliter les deuxièmes carrières et mieux accueillir les personnes qui entrent dans l'E.N, après une expérience dans le privé. *"Il y aura des dispositifs pour encourager ce type de profil"*, affirme-t-il, citant l'exemple d'un ingénieur qui, vers 40 ans, souhaite devenir professeur de mathématiques.

Comment faciliter les secondes carrières avec 50 000 suppressions de postes dans la fonction publique d'Etat ?

Médecine scolaire

Le ministre veut améliorer le suivi de la santé des élèves.

Il souhaite que la visite médicale des enfants de 6 ans, actuellement non effective partout, soit *"systématique dès 2018"*. Pour lui, **"le problème de la médecine scolaire n'est pas budgétaire"**, mais relève du manque d'attractivité de la profession de médecin scolaire. Il avance deux solutions : la possibilité pour les médecins de choisir cette spécialité à la sortie de l'internat et le recours à des médecins non scolaires au service des élèves.

En 2016, on compte 1 000 médecins scolaires, soit 1 pour 16 000 élèves ! Un rapport commandé en 2015 n'est toujours pas paru à ce jour, malgré les demandes des syndicats.

"Pas un problème budgétaire", alors que ces médecins sont les moins bien payés de la fonction publique ?

REPRENONS LA MAIN SUR NOTRE MÉTIER...

...CHANGEONS L'ÉCOLE !

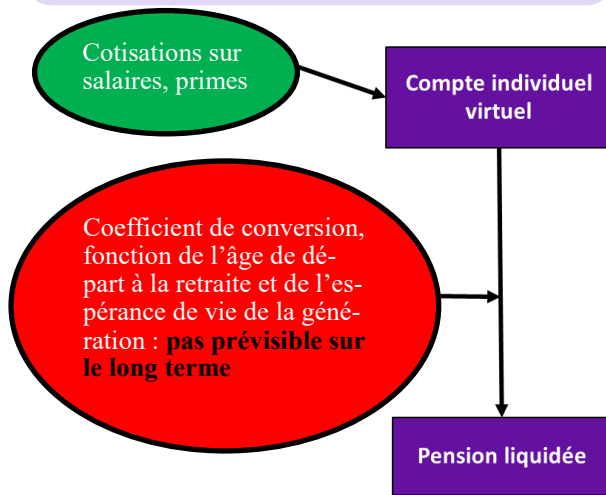


Retraite par comptes notionnels = Perte du pouvoir d'achat des retraités.es

Comme annoncé dans sa campagne électorale, E. Macron s'attaque à **une réforme systémique des retraites**, qui doit uniformiser les pensions des secteurs privé et public. Les fédérations, les partenaires sociaux sont reçus actuellement pour les premiers échanges sur la réforme des comptes notionnels. Celle-ci devrait être élaborée au 1er semestre 2018 et votée fin 2018. Les comptes devraient être alimentés par les cotisations dès 2018, le début des retraites mixtes débuteraient en 2023, et en 2028, la transition devrait être terminée. Cependant à ce jour, il est question de la reporter d'un an « pour éviter une réforme à la hussarde » (JP Delevoye, haut commissaire à la réforme des retraites).

Retraite par comptes notionnels (virtuels),
forme de régime par répartition ?

C'est quoi ?



Un compte individuel virtuel pour chacun

Chacun alimente son propre compte, ce compte n'est pas financier : aucun titre acheté, aucun placement sur les marchés.

Les paramètres :

1. Taux de cotisation, fixé sur le long terme et donc prévisible.
2. « Actualisation des cotisations » sur le salaire moyen ou sur les prix, donc **non prévisible sur le long terme**.
3. Âge de départ à la retraite : à partir de 62 ans.

Pension liquidée

Une fois les pensions liquidées, elles sont indexées par un coefficient qui dépend de la croissance des salaires et donc les pensions pourraient diminuer.

Dans ce système de retraite, les droits acquis en cours de carrière et les pensions liquidées dépendent de multiples facteurs : taux de croissance, coefficient démographique (lié à l'espérance de vie par génération*), montant des réserves, (qui sont instables), autant de paramètres non prévisibles sur le long terme.

Ce système d'individualisation ne fixe que le niveau des cotisations, mais pas celui des prestations. Ce qui revient à faire porter tous les risques liés aux changements de contexte économique aux futurs retraités. Il faut aussi signaler que la même réforme en Suède est accompagnée d'un système par capitalisation obligatoire pour compenser la baisse de pension par les comptes notionnels (ce qui est le cas des retraites privées actuelles en France).

* L'espérance de vie diffère selon les sexes, les métiers, ce qui impactera encore davantage les femmes. Si l'espérance de vie à 60 ans augmente, la pension sera plus faible pour les générations suivantes, et donc **obligation de travailler plus longtemps pour garder le même niveau de pension**.

Pour les fonctionnaires, la prise en compte des débuts de carrière pour la contribution diminuera de manière significative le niveau des pensions, et ce sera **la fin du calcul sur les 6 derniers mois** lié au statut et à la notion de carrière.

Est-il réellement nécessaire de mettre en place une réforme systémique qui dénaturerait par la suite les dialogues sociaux (seuls les coefficients seraient à mettre à jour), sachant que le COR* ne prévoit qu'un déficit pour 2018 de 2 milliards, qui pourrait être largement comblé par les milliards de la fraude de l'évasion fiscale ?

*Conseil d'orientation des retraites

La FSU revendique un départ à 60 ans avec 75 % du traitement brut pour 37,5 annuités de cotisations, le retour des droits familiaux, la prise en compte des années d'étude.

La FSU organisera les mobilisations nécessaires pour défendre le système de répartition actuel avec d'autres moyens d'équilibre de financement.

Alors qu'un Français sur 3 aura plus de 60 ans en 2060, il est plus que légitime de consacrer une part plus importante du PIB aux retraités.es, qui ont créé la richesse nationale et qui y contribuent encore une fois à la retraite.



Paradis fiscaux et évasion fiscale

L'évasion fiscale dans les paradis fiscaux coûte cher à l'état français, c'est 60 milliards d'euros en moins dans les caisses de l'état chaque année.

Cette pratique, qui permet aux plus riches d'échapper à l'impôt de manière légale ou illégale, coûte très cher à l'état : on peut même dire que si elle était nulle, on ne parlerait plus de dette.

En effet, sans rien changer, mais en luttant efficacement contre l'optimisation fiscale et la fraude, le budget de l'état serait à l'équilibre depuis longtemps.

Aucune loi ne vient entraver cette activité très lucrative. Pour la France, c'est 60 milliards* d'euros par an qui ne rentrent pas dans les caisses de l'état et qu'il faut trouver ailleurs, c'est-à-dire chez tous les autres contribuables qui paient l'intégralité de leurs impôts**.

Face au laxisme, voire à l'encouragement des ces pratiques par les hommes politiques, les cabinets d'avocats fiscalistes ont encore de beaux jours devant eux et les économies se feront encore sur le dos des plus démunis, comme par exemple avec la baisse de 5 euros des APL.



* Estimation (fourchette basse) de l'évasion fiscale ne comprenant pas les niches fiscales légales coutant également des milliards d'euros (100 milliards en 2018) et dont il faudrait vérifier l'utilité !

Ce chiffre peut être mis en rapport avec celui du budget de l'éducation nationale qui est également de 60 milliards d'euros.

** En 20 ans, les recettes de la TVA ont progressé de 73 %, le produit de la CSG a été multiplié par 6,7. Les recettes de l'impôt sur les sociétés ont diminué de 40 % en 10 ans en France, alors que les bénéfices des entreprises ont progressé de 10 % (Manon AUBRY, responsable de plaidoyer sur les questions de justice fiscale et d'inégalités pour Oxfam France).

Vers une nouvelle gestion des enseignants

Quatre ans après son précédent rapport, la cour des comptes renouvelle son diagnostic très critique qui, dans un contexte de réduction de la dépense publique, ne peut que nous inquiéter.

Elle recommande de fixer le nombre d'heures de travail sur une année et non à la semaine, comme c'est le cas actuellement, ce qui permettrait une plus grande souplesse.

Elle pointe en fait la faiblesse du remplacement des absences de courte durée des professeurs dans le second degré, et le peu de prérogatives des chefs d'établissement qui « ne parviennent pas à régler ces situations au sein de l'équipe enseignante ». Elle note également, entre 2012 et 2017, un plan de recrutement et pour la fin de cette période « une revalorisation salariale significative »

Le rapport de la cour des comptes préconise :

- l'annualisation des services des enseignants,
- la bivalence,
- davantage d'autorité pour les chefs d'établissement ...

(que les enseignants ont pu apprécier !) mais déplore que ces embauches et hausses de salaires « n'ont pas été assorties de contreparties dans les conditions d'exercice du métier, dans l'organisation mais également dans le temps de travail » !

De plus, partant du postulat qu'un des problèmes majeurs du système éducatif serait la

déstabilisation des élèves à l'entrée en 6^e, la cour préconise :

- d'une part, de « mettre en place le cadre juridique permettant les expérimentations d'échanges ou d'affectations de professeurs des écoles au collège et d'enseignants du second degré à l'école primaire »,
- et d'autre part, « d'instituer, dès la formation initiale, la possibilité de bivalence ou la polyvalence disciplinaire pour les enseignants de collège et d'ouvrir la possibilité pour les enseignants déjà en fonction, d'opter pour l'enseignement de 2 disciplines et développer la polyvalence en classe de 6^e » :
de quoi impacter fortement nos statuts !

Enfin, davantage d'autorité pour les chefs d'établissement, dans la gestion des enseignants, permettrait, selon la cour des comptes, de limiter l'affectation d'enseignants débutants dans des établissements difficiles.

Elle regrette par ailleurs que « l'évaluation des enseignants n'incorpore pas d'éléments tenant aux résultats des élèves », le coût du système éducatif augmentant sans que sa performance ne s'améliore.

Alors que le sujet nécessite expertise et réflexion sur les missions assignées aux enseignants, le rapport de la cour des comptes sonne comme la traduction de la volonté d'adapter le métier d'enseignant aux contraintes budgétaires.



Pensions 2018 : un double coup de rabot

Depuis 2016, la revalorisation des pensions ne dépend plus de prévisions d'inflation. Elle est indexée sur l'évolution moyenne de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) constatée sur 12 mois, d'août à juillet, pour une revalorisation au 1^{er} octobre. L'augmentation de 0,8 % au 1^{er} octobre 2017, annoncée comme «un coup de pouce pour la revalorisation des pensions après 3 années de vache maigre» n'est ni un coup de pouce, ni une augmentation du pouvoir d'achat des retraité.es.

Le gouvernement ne fait qu'appliquer la loi. Il envisage de décaler* la revalorisation d'octobre 2018 à janvier 2019. Ce report de 3 mois, le troisième depuis 2003, va permettre d'économiser environ **380 millions d'euros** en 2018 sur le compte des retraité.es qui auront déjà subi pour la plupart la hausse de la CSG de 1,7 point.

*3^{ème} report depuis 2003 : http://www.fgrfp.org/actu_txt/C16REPORTDEREVALO.pdf

62,3 ans

Âge moyen de départ en retraite des enseignants du second degré public en 2016.

Ce chiffre va augmenter régulièrement avec la rentrée de plus en plus tardive dans le monde du travail des nouvelles générations.

Pour rappel, actuellement l'âge légal de départ à la retraite est de 62 ans et 60 ans pour les carrières longues en attendant les prochaines réformes du Président Macron.

RETRAITÉS
ON A TOUTES LES
RAISONS
DE
SE MOBILISER

Après la mobilisation de 80 000 personnes le 28 septembre, les retraité.es ne lâchent rien !

Le jeudi 28 septembre, lors de manifestations sans précédent, près de 80 000 retraité.es ont répondu à l'appel des neuf organisations regroupant syndicats et associations (UCR-CGT, UCR-FO, UNAR-CFTC, UNIR-CFE/CGC, FSU, FGR-FP, UNIRS-SOLIDAIRES, LSR, UNRPA). La hausse brutale de la CSG qui va toucher 60% des retraité.e-s, l'annonce d'un nouveau gel des pensions pour 2018 et la baisse de l'APL, qui s'ajoutent aux ponctions fiscales (CASA*, suppression de la demi-part veuf/veuve, fiscalisation de la majoration familiale pour trois enfants, etc...) ont pour conséquence une baisse continue du pouvoir d'achat des retraité.es (20% en 12 ans).

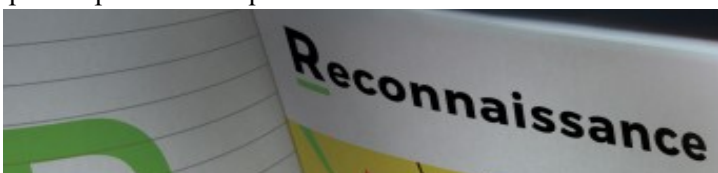
N'ayant obtenu aucune réponse favorable suite à la journée du 28 septembre, le groupe des 9 a organisé une semaine d'initiatives du 6 au 11 novembre 2017, dans le cadre de la discussion des budgets au parlement (PLF* et PLFSS*), et poursuit l'action avec une carte pétition et des rencontres de délégations avec les sénateurs et députés, accompagnées par des rassemblements tant au plan départemental que national.

Les 9 organisations demandent la constitution de trois groupes de travail : pouvoir d'achat des retraité.es, financement des EHPAD*, fonctionnement du Haut Conseil de l'âge et des CDCA*.

Elles réitèrent leur demande d'audience auprès du Président de la République.



*CASA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), PLF (Projet de loi de finances), PLFSS (PLF de sécurité sociale), EHPAD (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), CDCA (conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie).



REPRENONS LA MAIN SUR NOTRE MÉTIER...

...CHANGEONS L'ÉCOLE !



Brèves - Se syndiquer

«Grandes vacances» de printemps

Les académies de **Orléans-Tours, Nantes, Caen** et **Rouen** vont profiter de deux jours de plus pour ces vacances. Elles ont en effet choisi de décaler la date des vacances de printemps, pour ne pas avoir à reprendre le 7 mai : cette semaine compte effectivement deux jours fériés (le 8 mai et l'Ascension). La période de vacances s'étendra donc du mercredi 25 avril après la classe au lundi 14 mai au matin, et non du 21 avril au 7 mai comme initialement prévu.

L'activité physique en baisse chez les 6-10 ans

Une étude sur la santé des Français, appelée **Esteban** montre que le pourcentage d'enfants inactifs (déclarant un niveau d'activité physique bas) a été multiplié par 5 en dix ans chez les garçons de 6-10 ans, et par 3 chez les filles de cette même classe d'âge. De plus, en moyenne, seulement moins de 25% des 6-17 ans atteignent les 60 minutes d'activité physique quotidienne recommandées par l'OMS. Ces chiffres sont préoccupants pour la santé des enfants. En fait, là où les enfants prennent le plus de risques, c'est sur le canapé.

LU DANS LA PRESSE (LES ECHOS)...
MAIS DE QUI S'AGIT-IL ?

Elle plaide pour que remplacement et formation continue soient intégrés dans les obligations de service des enseignants, et pour annualiser ces dernières ...

REPOSE : LA COUR DES COMPTES



LES JEUX SONT FAITS !!

Journée de carence

A compter du 1 janvier 2018, les fonctionnaires perdront une journée de traitement (1/30^e) à chaque arrêt de travail pour maladies.



PUNI D'ÊTRE MALADE
FIN DU JOUR DE CARENCE
POUR QUE LES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE NE SOIENT PLUS PUNIS PARCE QU'ILS SONT MALADES!



SE SYNDIQUER ?

UNE VRAIE BONNE IDÉE

POUR SON METIER - POUR SOI-MEME - POUR LES ELEVES

Pour être représenté(e) et défendu(e)

Parce qu'on est plus fort ensemble

Pour nos conditions de travail

Pour la réussite de tous les élèves

3 POSSIBILITES
pour se syndiquer :

- contacter votre SA
- renvoyer le talon complété
- en ligne :

<https://adherer.snuipp.fr/>

Demande de bulletin d'adhésion au SNUipp-FSU

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, professeurs des écoles et PEGC

Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal : VILLE :

Mail : Téléphone :

Collège d'exercice :

Code postal : VILLE :

Demande à retourner à : Secteur PEGC - SNUipp - 128 Boulevard Blanqui - 75013 Paris

SNUipp-FSU - 128, Boulevard Blanqui - 75013 Paris

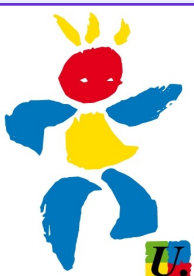
Tel : 01.40.79.50.75

Courriel : college@snuipp.fr

Directeur de publication : Bruno Laulan - Imprimerie Rivaton - 93420 Villepinte

N° CPPAP 0318 S 05219 - N° ISSN 1290-0672 - Prix au n° : 1 €

Les Pegc - Le Collège



SNUipp
Fédération Syndicale Unitaire

U.
FSU

Vous y trouverez toute l'actualité mise régulièrement à jour par le Secteur National PEGC



Rubrique PEGC

Fonction publique : un non rendez-vous salarial

- 1 | [Histoire des PEGC](#)
- 2 | [Statut et missions](#)
- 3 | [Carrière et promotions dans le grade](#)
- 4 | [Promotions de corps](#)
- 5 | [Salaires et indemnités diverses](#)
- 6 | [Mouvement](#)
- 7 | [La CAPA des PEGC](#)
- 8 | [Retraités](#)
- 9 | [Contacts](#)

Déroulement de carrière			
Professionnelle	Echelon	rythme d'avancement sept 17	**Indice 01/09/20
		5	

Salaires au 1er septembre 2017

Salaires Nets arrondis (zone 3)			
Echelon	PEGC CE	PEGC H CI	PEGC CN
11			2 042 €
10			1 822 €

Les publications spécifiques



Depuis des années, Le **SNUipp-FSU** avec sa publication trimestrielle « Les PEGC, le collègue », demeure le seul syndicat à s'adresser à **tous les collègues PEGC en activité, ainsi qu'aux retraités syndiqués.**

Comme annoncé dans le dernier bulletin « Les PEGC, le collègue », tout collègue ayant besoin de renseignements peut contacter son (sa) Secrétaire Académique ou le Secteur National PEGC du **SNUipp-FSU**.

La FSU (Fédération Syndicale Unitaire)

Elle fédère de nombreux syndicats qui représentent les agents de toute la Fonction Publique (Etat, Territoriale, hospitalière), dont le SNUipp (Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC) et le SNES (Syndicat National des Enseignants du Second degré) pour l'Education Nationale. De part leur implication dans la création du SNUipp, les PEGC restent très attaché(e)s à ce syndicat.

Les élections professionnelles déterminent la représentativité de nos élu(e)s dans les instances académiques ou nationales. En vous syndiquant, vous faites vivre en toute indépendance votre syndicat, permettez ses publications et ses interventions.

Le Secteur National PEGC du SNUipp-FSU :

Bruno LAULAN, Odile MARCHAL, Elisabeth ROUET, Dominique ROYER, Philippe RUDANT
SNUipp-FSU 128, Boulevard Blanqui 75013 Paris
 Téléphone : 01 40 79 50 75
 mail : college@snuipp.fr
 Site: <https://www.snuipp.fr/>

ADHEREZ au SNUipp-FSU !

Au cours du premier rendez-vous salarial du quinquennat, le ministre de l'Action et des Comptes Publics a confirmé la politique salariale de son gouvernement : gel du point d'indice, jour de carence, report d'un an à partir de janvier 2018 de l'application des mesures (issues du cycle de discussions PPCR). Il s'agit d'un retour inacceptable sur l'engagement de l'Etat. L'ensemble de ces décisions va entraîner une dégradation du pouvoir d'achat et des carrières des fonctionnaires.

Quels changements concrets ?

Ce qui ne change pas :

1^{er} janvier 2017 :

Revalorisation des grilles (1ère étape)

6 points d'indice supplémentaires pour les échelons 3, 4 et 5 de la classe exceptionnelle.

4 points pour la conversion d'une part de l'indemnitaire en indiciaire pour tous les échelons de tous les grades.

1^{er} septembre 2017 :

Mise en place des nouvelles grilles, avec des diminutions des durées d'échelon pour la classe normale et la classe exceptionnelle.

Ce qui est reporté :

Les mesures PPCR inscrites au calendrier à partir de 2018 sont reportées d'un an.

1^{er} janvier 2019 :

au lieu de 01/01/2018

Seconde conversion d'une part de l'indemnitaire en indiciaire, sous la forme de **5 points d'indice**.

Ce report aura un impact sur le montant des pensions.

1^{er} janvier 2020 :

au lieu de 01/01/2019

Dernière revalorisation des grilles, de **0 à 8 points d'indice** selon l'échelon.

1^{er} janvier 2021 :

au lieu de 01/01/2020

Création d'un 6^{ème} échelon dans la nouvelle grille de la classe exceptionnelle (indice sommital 821).

Grilles PEGC suite au report PPCR d'un an

Classe	Echelon	Durée Sept.17	Janv-17	Janv-19	Janv-20	Janv-21
				(1)	(2)	(3)
Classe Exceptionnelle	6					821
	5	3	793	798	806	806
	4	2,5	751	756	763	763
	3	2,5	705	710	715	715
	2	2,5	668	673	673	673
	1	1	616	621	621	621
Hors Classe	Echelon	Durée Sept.17	Janv-17	Janv-19	Janv-20	Janv-21
	6		662	667	667	667
	5	3	616	621	621	621
	4	3	543	548	548	548
	3	3	514	519	519	519
	2	3	485	490	490	490
Classe Normale	Echelon	Durée Sept.17	Janv-17	Janv-19	Janv-20	Janv-21
	11		544	549	549	549
	10	3,5	515	520	520	520
	9	3,5	486	491	491	491
	8	3,5	462	467*	467	467
	7	3	438	443	443	443
6	3	419	424*	424	424	

* 30 % des enseignants bénéficient à ces échelons d'un avancement accéléré

(1) 5 points de reconversion d'une part de l'indemnitaire en indiciaire

(2) Revalorisation indiciaire

(3) Création du 6ème échelon de la classe exceptionnelle

Equivalent SMIC en début de carrière pour un personnel de catégorie A :
 Dans les années 80 : 2 SMIC
 Aujourd'hui : 1,25 SMIC